

**Rapporteur : Madame Évelyne AZIHARI**

**OBJET : Avis relatif à l'adhésion au SIVEER du SIAEPA de Lusignan**

*Mesdames, Messieurs,*

*Le SIAEPA de Lusignan a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal mixte d'Équipement Rural pour l'Eau et l'Assainissement du Département de la Vienne (SIVEER).*

*Par délibération du 22 juin 2012, le comité du SIVEER a donné un avis favorable à cette adhésion. Il appartient à présent aux membres du syndicat de se prononcer sur celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L. 5211-18 du code général des collectivités territoriales, relatif à l'extension du périmètre des établissements publics de coopération intercommunale,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire que la commune de Châtellerault émette un avis sur la demande d'adhésion au SIVEER du SIAEPA de Lusignan,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'accepter la demande d'adhésion au SIVEER du SIAEPA de Lusignan,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à mettre en œuvre la procédure permettant à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté concrétisant cette adhésion.

**UNANIMITE**

Certifiée exécutoire  
Par le maire de la commune de Châtellerault  
Transmis à la sous-préfecture, le 19/12/2012 n° 8656  
Publié au siège de la mairie, le 19/12/2012

Pour ampliation,  
Pour le maire et par délégation,  
La directrice générale adjointe  
Emmanuelle ADAM